

et des plaintes sur la qualité des services

#### PAR COURRIEL

Québec, le 16 février 2022

Objet : Demande d'accès n° 2021-12-053 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 17 décembre dernier, concernant les avis de non-conformité et rapports dénonçant les infractions au 300, Chemin Spooner Pond en 2021.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

- 1. Rapport d'inspection 402085667, MELCC-11-11-2021, 12 pages;
- 2. Avis de non-conformité MELCC-03-02-2022, 2 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Caroline Huot analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel <u>caroline.huot@environnement.gouv.qc.ca</u>, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ PAR

pour Chantale Bourgault, directrice

p. j. 4

c. c. Accès à l'information-Estrie, dr05acces@environnement.gouv.gc.ca

Édifice Marie-Guyart, 29º étage 675, boul. René-Lévesque Est, boîte 13 Québec (Québec) G1R 5V7

**Téléphone : 418 521-3858** Télécopieur : 418 643-0083

Courriel: <a href="mailto:acces@environnement.gouv.qc.ca">acces@environnement.gouv.qc.ca</a>
Site Web: <a href="mailto:www.environnement.gouv.qc.ca">www.environnement.gouv.qc.ca</a>



Bromont, le 3 février 2022

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Alain Clauzier et Marie Saint-Jacques 300, chemin Spooner Pond Cleveland (Québec) JOB 2H0

N/Réf.: 7710-05-01-0551400

402096274

Objet: Exploitation non conforme d'un lieu de culture situé sur le

lot 5 536 011 du cadastre du Québec, Municipalité de Cleveland,

MRC Le Val-Saint-François

Madame, Monsieur,

Lors de l'inspection réalisée le 11 novembre 2021 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

• Avoir réalisé un projet comportant une activité susceptible d'entraîner un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, à savoir avoir réalisé des opérations de culture de végétaux à une distance de moins de 3 m du littoral d'un cours d'eau.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 2 (4)

Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement, article 312 et 330

#### Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

### Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

... 2

101, rue du Ciel, bureau 1.08 Bromont (Québec) J2L 2X4 Téléphone : 450 534-5424 Télécopieur : 450 534-5479

Internet: http://www.environnement.gouv.qc.ca

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

• 1 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 2 (4)

#### Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. James Stenley Raphael, inspecteur au secteur agricole, au 450 775-4288 ou à l'adresse courriel jamesstenley.raphael@environnement.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm).

JD/JSR/acs

Jocelyn Déraps, chef d'équipe Secteurs agricole et pesticides Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

# Québec 📅

## RAPPORT D'INSPECTION

Contrôle environnemental

Direction régionale de la Mauricie de l'Estrie et du Centre-du-Québec.

Région : Estrie

Date	Ident	tificatio	on							
Date	Date de l'intervention : 2021-11-11 Heure de début : 13 h 50 Heure de fin : 15 h 00									
Intervention effectuée par : James Stenley Raphael										
Accor	mpagn	ié par :						<b>↓</b> ↑	- +	<b>☑</b> so
1.1	Dema	ande								□ so
	Nº d	le dem		200776935		Type de demande :				
Obj	et de l	la dem	ango .	Cleveland - Vérifier une tourbière sur le		ne plainte de culture à moins	s de 3 m d'u	ın cours d'	eau et cultu	re dans
				ine tourbiere sur le	9 101 2 230 011					
1.2	Inter	ventio	n							
		nterve		301569414		Type d'intervention :	Inspectio	n		
ı	Nº de {	gestion	doc. :	7710-05-01-055140	00	Nº de document :	4020856			
Rut	t da l'i	nterve	ntion ·	Cleveland - Vérifier	le bien-fondé d'u	ine plainte de culture à moin	s de 3 m d'	un cours d'	'eau et cultu	ire dans
Dui				une tourbière sur le	e lot 5 536 011					
									I.	
1	Lieu co			ervention					<b>↓</b> ↑	- +
1	Na		m du lieu el du lieu		n Clauzier et Marie	e Saint-Jacques				
	INU		ei du lieu Iº du lieu			Type de lieu : lieu d'e	élevage			
	Loca		n du lieu		ı : 300, chemin Sp		cicvage			
				Cleveland (Qué	•					
(	Coord	onnées	s géograp	hiques du lieu (GÉ0	O NAD 83 degrés	décimaux): 45,7124221	48000:-72,	154407263	700	
3	Inter	venant	t du lieu						<b>↓</b> ↑	- +
#		Nom		Implication dan		Adresse postale		rvenant	Nº de	lieu
				lieu	·	si différente du lieu)	SA		SAG	
1	Ala	ain Clau	ızıer	Propriétaire	!		Y221	0//1	X2065	318
4	Conc	dition r	métén							□so
_	COIII									<u> </u>
Descr	ription	: C	iel éclairc	i avec une tempéra	iture de 14 C				☐ Pr	écisions
		Trecisions								
							<u> </u>			
5	Pers	onne r	encontré	e (R) / contactée (C	C)			<b>↓</b> ↑	- +	□so
5 #	Pers R	onne r	encontré	e (R) / contactée (C	c)	Fonction			- + de téléphoi	
			encontré			<b>Fonction</b> Propriétaire		Nº	- + de téléphoi Art. 53-54	
#	R		encontré	Nom	r			Nº		ne
# 1	R 🗹	c 🗆	encontré	Nom Alain Clauzier	r	Propriétaire		Nº	Art. 53-54	ne
# 1	R 🗸	<b>c</b>	encontré	Nom Alain Clauzier Marie Saint-Jacq	r	Propriétaire		Nº	Art. 53-54	ne
# 1 2 5.1	R 🗸	C		Nom Alain Clauzier Marie Saint-Jacq	r	Propriétaire Propriétaire		Nº	Art. 53-54	ne
# 1 2 5.1 But e	R  Mod	C	entificatio	Nom Alain Clauzier Marie Saint-Jacq	r	Propriétaire Propriétaire  □ non		Nº	Art. 53-54	ne
# 1 2 5.1 But e. Mode	R  Mod  xplique d'ide	C  D  de d'ide  é:	entificatio	Nom Alain Clauzier Marie Saint-Jacq	r	Propriétaire Propriétaire		Nº	Art. 53-54	ne
# 1 2 5.1 But e. Mode	R  Mod  xplique d'ide	C  D  de d'ide  é:	entificatio	Nom Alain Clauzier Marie Saint-Jacq on  oui verbale	r	Propriétaire Propriétaire  □ non		Nº	Art. 53-54	ne
# 1 2 5.1 But e. Mode	R  Mod  xplique d'ide	C	entificatio	Nom Alain Clauzier Marie Saint-Jacq on  oui verbale	r	Propriétaire Propriétaire  □ non		Nº	Art. 53-54	ne
# 1 2 5.1 But e Mode But e	Mod explique d'ide expliqu	C	entification tion : entification	Nom Alain Clauzier Marie Saint-Jacq on  oui verbale	r jues	Propriétaire Propriétaire  □ non □ preuve de statut	] oui	Nº	Art. 53-54 Art. 53-54	ı
# 1 2 5.1 But e Mode But e	Mod explique d'ide expliqu	C	entification tion : entification	Nom Alain Clauzier Marie Saint-Jacq on  on verbale on faite auprès de :	r jues	Propriétaire Propriétaire  □ non □ preuve de statut	] oui	Nº 	Art. 53-54 Art. 53-54	ne ↓
# 1 2 5.1 But e Mode But e	Mod explique e d'ide explique Plair	C	entification tion : entification	Nom Alain Clauzier Marie Saint-Jacq on  on verbale on faite auprès de :	r jues	Propriétaire Propriétaire  □ non □ preuve de statut	] oui	Nº 	Art. 53-54 Art. 53-54	ı
# 1 2 5.1 But e. Mode But e. 6 Plaign	Mod explique e d'ide explique Plair nant re	C	entification: tion: entification ré:	Nom Alain Clauzier Marie Saint-Jacq on  on verbale on faite auprès de :	r jues	Propriétaire Propriétaire  □ non □ preuve de statut		Nº	Art. 53-54 Art. 53-54	ne ↓
# 1 2 5.1 But e Mode But e 6 Plaign 7 Nomb	Mod explique d'ide explique Plair nant re  Phot bre de	c de d'ide	entification: entification: entification eré:	Nom Alain Clauzier Marie Saint-Jacq on  on  oui  verbale on faite auprès de :  ur le terrain : 39  à ce rapport ont ét otos a été conservé	r jues : Alain Clauzier n té prises par Jame	Propriétaire Propriétaire  Propriétaire  non  preuve de statut  Plaignant contacté :  Nombre de photos intég	grées au rap opareil pho es photos n	Nº S. o.  ✓ non  pport : 17  to de typefumériques.	Art. 53-54 Art. 53-54 Art. 53-54	□ so
# 1 2 5.1 But e Mode But e 6 Plaigt 7 Nomb	Modexplique d'idexplique Plair nant re	de d'ide é : entificat é à/Ide nte encont to num photos ciginal ce el 'appa	entification: entification eré:  entification eré:	Nom  Alain Clauzier  Marie Saint-Jacq  on  ✓ oui  ✓ verbale  on faite auprès de :  oui  ✓ nor  date terrain : 39  à ce rapport ont ét  otos a été conservé  emeurée en ma pos	r jues Alain Clauzier n té prises par Jame e conformément à ssession jusqu'au	Propriétaire Propriétaire  I non I preuve de statut  Plaignant contacté :  Nombre de photos intég	grées au rap opareil pho es photos n les sur le se	Nº  S. o.  In non  poport: 17  to de typefumériques. erveur cent	Art. 53-54  Art. 53-54  Art. 53-54	so so

Modification apportée aux photos numériques

7.1

#

**☑** so

# 8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + ☑ SO

9	Autre pièce annexée au	rapport	<b>↓↑ - +</b> □so
#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Croquis		Croquis Ferme Alain Clauzier
2	P. Document RF Alain Clauzier et Marie Saint-Jacques		
3	Courriel Courriel de Marie Saint-Jacques		
4	Croquis milieu humide ferme Alain Clauzier et Marie Saint-Jacques		

10	Équipement utilisé	↓↑ - + □so	
#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	GPSmap76CX	

# 11 Échantillon ↓↑ - + ☑ SO

#### 12 Mise en contexte

2021-11-10 : Signalement de l'implantation de culture dans la bande riveraine et dans une tourbière sur le lot 5 536 011 cadastre du Québec, municipalité de Cleveland

2020-12-08 : Réception d'un avis de réclamation d'une sanction administrative et pécuniaire suite à l'épandage de MRF sans avis de proiet

2020-08-03 : Inspection, suivi d'un avis de non-conformité suite à l'épandage de MRF

2020-06-22: Intervention de Urgence-Environnement suite à une plainte concernant la gestion des MRF

#### 13 Description de l'intervention

J'arrive sur le site de l'inspection situé au 300, chemin Spooner, localisé sur le lot 5 536 011 cadastre du Québec, municipalité de Cleveland. Il n'y a personne à la maison. J'entends des voix dans une grange, je me rends là-bas et je rencontre monsieur Alain Clauzier. Je me présente et lui explique les raisons de ma visite. Il me dit qu'il est le nouveau propriétaire, l'ancien est décédé.

Il confirme avoir autorisé des travaux de labourage sur sa parcelle, mais il n'a pas fait plus que ce que faisait l'ancien proprio.

Je lui dis que je vais faire mon inspection et avant de partir, je partagerai avec lui les situations de non-conformité relevées s'il y en a. Je m'en vais vers le nord sur le lot 5 536 011, cadastre du Québec et je commence mon inspection.

Un premier relevé GPS au point :

45°42'34.2"O

72°09′12.3′′N

montre une distance de 7.40 m à l'ouest d'un affluent du cours d'eau (DSCF032. JPG)

Un autre relevé fait au point :

45°42′34.3′′O

72°09′11.4′′N

mesuré à l'est du même affluent indique la distance de 4.90 m

Je continue mes observations sur le second affluent. Deux mesures effectuées des deux côtés (Est et ouest) de cet affluent donnent les informations suivantes :

5.50 m au point 45°42'36.5"O et 72°09'15.1'N' (DSCF0237.JPG)

5.60 m au point 45°42'36.8'O' et 72°09'15.5'N' (DSCF0240.JPG)

Je continue mon inspection allant vers le nord sur le lot 5 536011. Plus je me dirige vers le nord, plus la distance de la bande riveraine rétrécit.

Ainsi au point GPS:

45°42'45.8 O

72°09′07.8′′N

la distance mesurée est de 2.20m (DSCF0251. JPG)

À l'extrémité nord du lot 5 536 011, il y a un espace considéré comme un marécage qui est également labouré. Les relevés GPS et les photos prises (DSCF0263. JPG) montrent que l'espace est labouré :

45°42'43' O

72°09'06.4"N

Après l'inspection du site, je me rends au domicile des propriétaires comme convenu pour leur expliquer mes observations. Je leur

№ du rapport d'intervention : 402085667

# 13 Description de l'intervention

ai dit que j'ai relevé les manquements suivants :

- La distance de 3 m de la bande riveraine n'est pas respectée à certains endroits
- La zone labourée est dans une zone marécageuse

Ils m'ont fait savoir qu'ils n'avaient aucune connaissance des milieux humides sur leur propriété. Ils me demandent si c'était possible d'avoir une carte avec ces informations. Je leur ai dit que je vais me renseigner pour eux auprès du secteur hydrique et milieu humide du MELCC.

Ce qui complète mon intervention.

# 14 Vérification complémentaire à l'intervention

□ so

- 2021-11-12 : Échange de courriel avec les propriétaires qui souhaitaient savoir les limites de la zone hydrique sur leur propriété
- 2021-11-15 : Recherche d'information auprès des responsables du secteur hydrique pour les propriétaires
- 2021-11-15: Transmission de l'information demandée par le responsable du secteur hydrique.
- 2022-01-31 : Les observations à partir de l'atlas montrent que le labourage est à l'extérieur de la zone marécageuse.

#### 15 Conclusion

Suite à l'inspection sur la ferme Alain Clauzier et Marie Saint-Jacques, j'ai fait le constat suivant sur le lot 5 536 011 cadastre du Québec, municipalité de Cleveland :

• Réduction de la bande riveraine en vue de la mettre en culture

Les propriétaires ont été avisés de la situation de non-conformité et de l'envoi d'un avis de non-conformité.

16	Évaluation de la gravité des conséquences des manquements consta	tés 🎞	· - +	□so
1	Manquement : Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir provertu de l'article 22, à savoir non-respect de la distance de 3 m			
	Référence légale : LQE art 22	Degré de gra		
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune	<b>conséque</b> Mineur		
	Explication: Faible superficie touchée			
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Très faible  Les conséquences sont : Complètement réversibles	risque d'atteinte (mineur)	Gravité objec	tive du
	Explication: Cette eau n'est pas utilisée pour la baignade et l'alimentation en eau	ootable.	manquement de catégorie :	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible	D+	ic .	
	<b>Explication :</b> Une bande de végétation de 3 m doit être conservée à l'état naturel	et en permanence.		
16. 1	Facteurs aggravants			□so
	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité object dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère Ce ou ces manquements sont les suivants :		ntrevenant dans	les cinq
	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifié par un procureur a gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :	u contrevenant pour une infraction ou de	s infractions de ı	même
	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.			
	Autre facteur aggravant à considérer :			
16.2	Facteurs atténuants			□ so
	Le ou les manquements constatés sont fortuits ou accidentels.			
	Le contrevenant avait mis en place des mesures raisonnables de prévention pour prot suite d'une défaillance ou d'un bris exceptionnels.	éger l'environnement et le  ou les manque	ements sont surv	enus à la
	Le contrevenant au moment de la constatation du ou des manquements avait déjà pri	s des mesures pour corriger la situation, à	savoir	
	Autre facteur atténuant à considérer :			
17	Recommandations			
Je r	ecommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mir	leur		
	i, je recommande d'envoyer un avis de non-conformité à l'exploitant po	ur le manquement constaté.		
Réc	igé par : James Stenley Raphael	Fonction: Inspecteur		
	- Little Control of the Control of t	Date de signature : 2022-02-01		
Sign	ature:			
18	Vérification du rapport d'intervention			□so
App	rouvé par : Jocelyn Déraps	Fonction : Chef d'équipe		<b>—</b> 30
Sign	ature :	Date: 2022-02-02		
	nmentaires : Envoyé un ANC au propriétaire et à l'exploitant en vertu de	340.1 du REAFIE et 22 de la LQE.	Travaux à l'e	xtérieur
	лН et il est à noter une exemption à cause de l'article 345.1 du REAFIE po			





DSCF0232.JPG DSCF0233.JPG





DSCF0234.JPG DSCF0235.JPG





DSCF0237.JPG DSCF0239.JPG



DSCF0240.JPG



DSCF0242.JPG



DSCF0248.JPG



DSCF0241.JPG



DSCF0244.JPG



DSCF0251.JPG



DSCF0257.JPG



DSCF0260.JPG



DSCF0265.JPG



DSCF0258.JPG



DSCF0263.JPG

#### Raphael, James Stenley

De:Desgagné, ChristianEnvoyé:16 novembre 2021 09:36À:Raphael, James Stenley

**Objet:** RE: 300 chemin Spooner Pond Cleveland

#### Bonjour James,

Pour ton info, j'ai contacté les propriétaires. Pour connaître les limites des milieux humides sur leur propriété, ils doivent engager une firme en environnement ou un biologiste qui effectuera la caractérisation et la délimitation des milieux sur leur propriété. Les cartes ne sont pas suffisamment précises et ils est toujours préférables de faire une validation terrain. Ce n'est pas un service offert par le ministère.

#### Bonne journée

#### Christian Desgagné

Chef d'équipe - Secteur hydrique et naturel

Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

**De :** Raphael, James Stenley

Envoyé: 15 novembre 2021 15:52

À: Desgagné, Christian < Christian. Desgagne@environnement.gouv.qc.ca>

Objet: TR: 300 chemin Spooner Pond Cleveland

Salut Christian,

Voici leur nom dans le courriel ci-dessous. Bonne journée.

**De :** Marie Saint-Jacques art. 53-54

**Envoyé:** 11 novembre 2021 16:17

À: Raphael, James Stenley < <u>James Stenley. Raphael@environnement.gouv.qc.ca</u>>

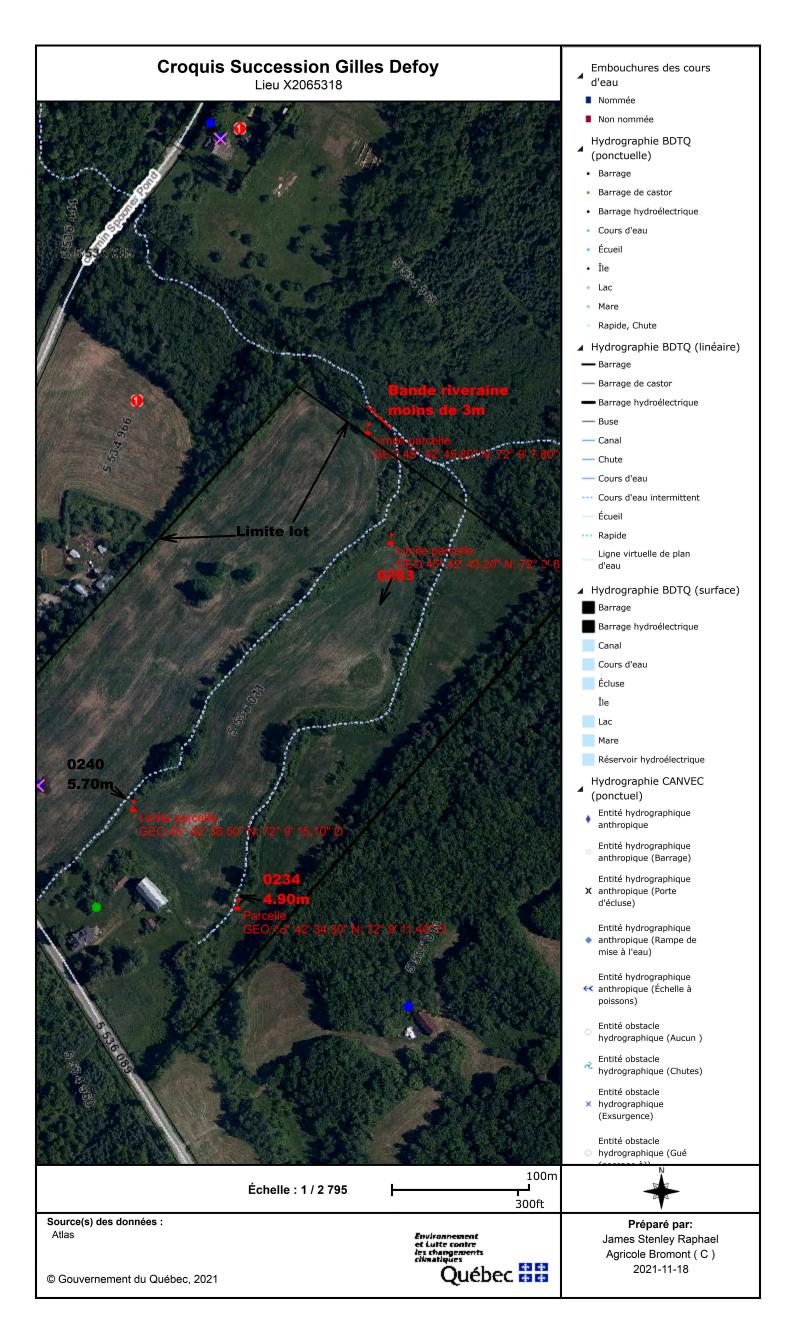
Objet: 300 chemin Spooner Pond Cleveland

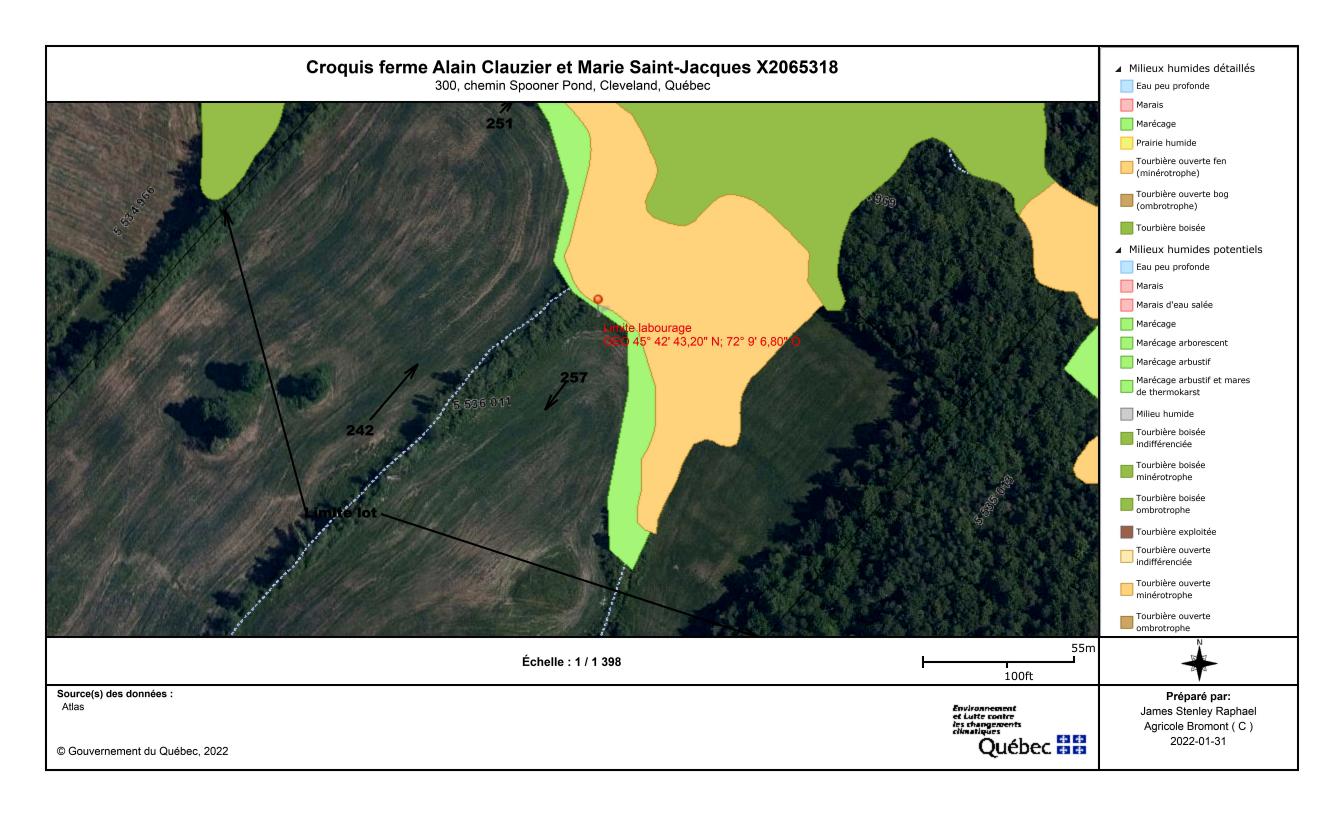
Bonjour monsieur Rapahael,

Suite à votre visite de nos champs cet après midi je confirme que nous ne connaissions pas les limites exactes des terres humides protégées. Nous vous serions grés de nous faire parvenir les délimitations réelles afin que nous puissions bien identifier les zones protégées.

Merci

Marie Saint-Jacques et Alain Clauzier





Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2022-01-28 14:00. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

## Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	300, CHEMIN SPOONER POND
Cadastre(s) ou Lot(s)	5534960, 5536011
Matricule	0963-48-3881-000-0000
Utilisation prédominante	1100 : Chalet ou maison de villégiature
Propriétaire	*Autre propriétaires à la fin du document

Nom	CLAUZIER ALAIN
Adresse postale	300 CHEMIN SPOONER POND, CANTON DE CLEVELAND (QC), J0B2H0

Date d'inscription Non Disponible

# Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	273.76 m	Superficie	493774.400 m2
Nombre d'étage		Année de construction	1930
Zonage agricole	Zoné en entier	Superficie zonée agricole	-
Explotation agricole enr. (EAE)	NON	Superficie totale EAE	N/A
Superficie totale EAE MAX	-	Superficie forestière	390958.900 m2
Superficie forestière EAE	390958.900 m2	Nombre de logements	1
Locaux non-résidentiels	0	Nombre de chambres	0
Lien physique		Genre de construction	

# Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché

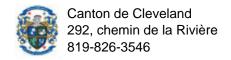
Valeur du terrain	281 500,00 \$
Valeur du bâtiment	137 700,00 \$
Valeur de l'immeuble	419 200,00 \$

Valeur de l'immeuble antérieur

## Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	419 200,00 \$
Valeur non imposable de l'immeuble :	0,00 \$

1/2



# Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	2019	Année	2022
Proportion médiane	100.00	Proportion médiane	100.00
Facteur comparatif	1.00	Facteur comparatif	1.00
Valeur uniformisée	419 200,00 \$	Valeur uniformisée	419 200,00 \$
Date Valeur uniformisée	2017/07/01	Date Valeur uniformisée	2021/07/01

# Taxes

# Autre propriétaires

Nom	Adresse postale
SAINT-JACQUES MARIE	300 CHEMIN SPOONER POND, CANTON DE CLEVELAND (QC),